



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Roquemaure

**Règlement numéro 209 édictant le CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE ROQUEMAURE, abrégant le
règlement numéro 193**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 juin 2022;

ATTENDU QUE l'adoption sera précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 juin 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue entre le 8 et le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement sera publié le 8 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 209 soit adopté.

Mme Rachel Alarie, mairesse
Mairesse

Mme France Pelletier,
Directrice-générale/greffière-trésorière

Avis de motion donné le : 7 juin 2022
Projet de règlement présenté le: 7 juin 2022
Adopté le : 5 juillet 2022
Publié le : 6 juillet 2022